



Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 31 janvier 2019

Séance présidée par Madame Fabienne Sigaud, Maire de Prayssac

Présents : Fabienne Sigaud, Christophe Roger, Dominique Thelinge, Sylviane Bernard, Patrick Brouel, Christophe Soude, Marie-Claude Millet, Bruno David, Lucie Favaretto, Jacques Froment, Robert Harvey, Muriel Jacques, Michel Lacombe, Josy Laur, Dominique Prunet, Frédéric Sousa.

Absents avec procuration

Marjorie Aussenac (procuration à Dominique Thelinge), Catherine Chicquenoy (procuration à Christophe Roger), Jean-Pascal Martin (procuration à Dominique Prunet), Elsa Soares (procuration à Josy Laur)

Absents

Claude Descamps, Raymond Foissac, Céline Berrié

Secrétaires de séance : Sylviane Bernard, Martine Liarsou

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Sans remarque ni question sur le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018, Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

Madame le Maire précise que deux points de l'ordre du jour « les Tarifs cyber-base bibliothèque » et la « Désaffectation Déclassement du lotissement « le Rouget » », feront l'objet ce soir d'une simple information et non d'une délibération.

Ordre du jour

- 1--Création d'un poste de CDD aux ateliers municipaux
- 2--Création d'un poste PEC accueil Mairie
- 3--Convention SDAIL. Aménagement de la rue de la République 2ème tranche
- 4--Clôture de la régie cantine
- 5--Tarifs tickets cantine 2019
- 6--Tarifs cyber-base et bibliothèque, photocopies Mairie
- 7--Désaffectation et déclassement espace vert lotissement du Rouget
- 8--Revalorisation de l'indice « indemnité des élus »
- 9--Commission des impôts
- 10--Questions diverses

1-- Création d'un poste en CDD aux ateliers municipaux

Madame le Maire présente au Conseil la nécessité de créer un emploi contractuel, à temps complet, d'adjoint technique pour une durée de 6 mois renouvelable à dater du 1^{er} mars pour suppléer à l'accroissement temporaire des activités aux ateliers municipaux. En effet, un employé titulaire vient de réussir son concours catégorie B et pour l'évolution de sa carrière a postulé dans une collectivité plus importante. Sa mutation étant effective, il faut donc aujourd'hui le remplacer.

Vote à l'unanimité.

2-- Création d'un poste PEC accueil Mairie

Suite à un départ à la retraite d'un agent au 1^{er} avril et à un changement de poste au sein du personnel administratif de la mairie, Madame le Maire propose la création d'un poste d'accueil à la Mairie sous la forme d'un P.E.C « Parcours Emploi Compétence » : c'est un dispositif qui remplace les emplois aidés. Ce poste sera de 21 heures par semaine à l'accueil (tous les matins et deux après-midis) ; contrat d'un an renouvelable.

Cet emploi s'accompagnera d'une formation pour la personne recrutée par le « Service public à l'emploi » et par la mairie. Ce contrat bénéficiera de l'exonération des charges pour l'employeur.

Les élus ont donné l'autorisation à Madame le Maire de mettre en œuvre toutes les démarches pour ce recrutement.

Vote à l'unanimité

3-- Convention SDAIL. Aménagement de la rue de la République (2^{ème} partie)

Monsieur Christophe Roger, 1^{er} adjoint, rappelle le programme des travaux « 2ème partie » de la rue de la République : réalisation d'un trottoir d'un seul côté depuis Cami Ferrat jusqu'au panneau de sortie de Prayssac (l'enfouissement des réseaux a été effectué en 2018). Il précise que la municipalité souhaite également mettre en place des aménagements de sécurité ayant pour objectif le ralentissement des véhicules. Ces travaux seront effectués concomitamment à la rénovation de la chaussée réalisée par le Conseil départemental.

Christophe ROGER fait part aux conseillers de la nécessité de se faire accompagner par le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) pour l'élaboration de cette opération, pour lancer les consultations, et pour le suivi de ces travaux prévus en 2019.

Il informe l'assemblée que le SDAIL a réalisé un comptage des véhicules ainsi que des mesures de vitesse ; une notice descriptive de l'opération pourra être présentée ultérieurement en conseil municipal.

Il sollicite des élus l'autorisation de pouvoir signer la convention d'assistance à l'aménagement de la rue de la République avec le SDAIL.

Vote à l'unanimité.

4-- Clôture de la régie cantine

Mme le Maire fait part à l'assemblée des différentes régies de la collectivité à savoir la garderie, cantine, photocopies, marché, bibliothèque médiathèque.

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote la clôture de la régie de cantine pour l'encaissement des repas, à dater du 4 février 2019 mettant ainsi fin aux fonctions de régisseur et de suppléant de la régie.

Madame le Maire a expliqué qu'il n'y avait plus qu'une dizaine de personnes qui continuait à venir au guichet de la mairie acheter les tickets de cantine en espèces.

Dorénavant, les familles concernées recevront une facture.

Vote à l'unanimité.

5—Nouvelle tarification 2019 pour les tickets de cantine des écoles

Madame le Maire rappelle la convention tripartite signée entre la commune, le collège d'Istrie et le Département ainsi que les différentes démarches effectuées auprès du Département pour contester l'augmentation excessive du prix des repas des écoles qui devaient être facturés 4,60€ par enfant en 2019.

Les maires de Luzech, Puy l'évêque et Christophe Roger 1^{er} adjoint de Prayssac ont rencontré le Président du Département Serge Rigal, les vice-présidents et les services concernés.

En parallèle du mécontentement exprimé par Madame le Maire de Prayssac lors du conseil municipal du 13 décembre 2018, d'autres communes du département ont également interpellé le conseil départemental.

Mme PRUNET demande si des explications ont pu être fournies par le département pour justifier le coût des repas. Selon Christophe ROGER, la part de l'amortissement lié aux investissements réalisés par le département dans la mise aux normes des cantines est relativement élevée ; ce qui pourrait expliquer les hausses imposées par le conseil Départemental.

Après discussion, les élus départementaux ont proposé une baisse du tarif et la commission permanente du conseil départemental du 21 janvier 2019 a validé un coût des repas facturés aux écoliers à 4,25 €.

Un échange s'engage entre les élus pour décider de la part prise en charge par la commune et du prix facturé aux familles. Dans les écoles de Prayssac, 130 repas sont servis par jour soit environ 15 000 par an.

A dater du 4 février 2019, il est décidé que le tarif normal d'un repas pour les écoliers (primaire et maternelle) sera de 4,10 € (la commune prenant donc en charge 0,15 €/repas) et le tarif famille (trois enfants qui mangent à la cantine) sera de 3,20 €.

Vote à l'unanimité.

6- -Tarifs cyber-base — photocopies mairie

Madame le Maire annonce que lors du prochain conseil municipal sera voté la modification des tarifs de la bibliothèque et de la cyber-base car les activités évoluent : les ateliers « initiation » ont progressé : 997 en 2017, 1139, aujourd'hui, les ateliers « connexion » sont toujours bien fréquentés mais les ateliers sont de moins en moins utilisés tandis que de nouvelles prestations : « parcours formation » se développent.

Il faudra revoir la grille de facturation en fonction de ces évolutions car ce sont des activités qui prennent beaucoup de temps.

Pour l'année 2018 : 227 animations pour les écoles, 123 aides à la déclaration de revenus, 40 accompagnements pour les démarches administratives.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'harmoniser les tarifs des photocopies réalisées à la Mairie et de celles faites à la Cyber-base. Elle précise que les tarifs municipaux seront plus élevés que ceux pratiqués par les commerces privés afin de ne pas concurrencer ces derniers ; un tarif privilégié sera maintenu pour les associations :

IMPRESSIONS	Tarifs € : Format A4/copie	Tarifs € : Format A3/copie
Noir et blanc		
Particuliers	0.25 €	0.50 €
Association- papier fourni	0.05 €	0.10 €
Association – sans papier fourni	0.10 €	0.20 €
Couleur		
Particuliers	1.40 €	2.40 €
Association	0.50 €	1.00 €
Scanner 0.25 €		
Fax France 1€50 Etranger 3€50		

Vote à l'unanimité

7-- Désaffectation et déclassement espace vert lotissement du Rouget - INFORMATION

Christophe Roger rappelle la discussion du dernier conseil municipal concernant l'obligation ou non d'une enquête publique dans la procédure de désaffectation et de déclassement d'un espace vert du lotissement.

Après avoir sollicité les services instructeurs pour de nouvelles vérifications, il informe les membres du conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une enquête publique pour désaffecter et déclasser l'espace vert jouxtant le lot n°9 du lotissement Le Rouget, en raison notamment de l'accord de tous les co-lotis.

Christophe ROGER indique aussi que la cession d'une bande de terrain de 33 m2 à Mr et Mme CHARDON n'a jamais été confirmée par un acte. La vente de cette parcelle devra suivre la même procédure.

Il propose donc de présenter au prochain conseil municipal une nouvelle délibération présentant la désaffectation et le déclassement de l'espace vert jouxtant le lot n°9 et de la parcelle à céder à Mr et Mme CHARDON.

Christophe Roger annonce que le lot n°12 a été vendu.

Michel LACOMBE regrette que le prix de vente ne soit pas encore plus bas pour de jeunes acheteurs.

Christophe ROGER répond que la diminution du prix votée précédemment rend les terrains plus attractifs : de nouvelles visites d'acheteurs potentiels sont programmées dans les prochains jours.

Il considère que le prix de 45 euros fixé récemment est un bon compromis acceptable par les co-lotis qui ont payé des terrains à 60 €/m². Il se félicite aussi de l'avis favorable de tous les co-lotis pour le permis d'aménager modificatif déposé par la Mairie.

Selon lui, tout ce travail permet de renforcer l'attractivité de ce lotissement et de réaliser les aménagements prévus de longue date (plantations, éclairage, etc ...). A ce propos précise-t-il, la pose de lampadaires a été commandée depuis plusieurs mois.

8-- Revalorisation de l'indice de calcul pour l'indemnité des élus

Suite à la notification des nouveaux indices servant au calcul des indemnités de fonction des élus locaux (maires et adjoints) à dater du 1^{er} janvier 2019 et prévue par le décret n° 2017-85, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'appliquer le nouvel indice brut de la fonction publique 1027 pour le calcul des montants maximaux des indemnités de fonction des élus.

Elle précise que les taux déterminés et votés lors du conseil municipal du 25 novembre 2017 sont conservés, soit 41,5 % du nouvel indice brut pour le maire, 15,5 % pour le 1^{er} adjoint, 10,3 % pour les autres adjoints et le conseiller municipal délégué.

Vote : 19 POUR, 1 abstention

9-- Commission des impôts

Christophe Roger, 1^{er} adjoint, informe l'assemblée qu'une demande de rectification de la composition de la commission des impôts directs est demandée par les services fiscaux : un commissaire-titulaire résidant hors commune proposé précédemment ne pouvant pas y siéger car il ne paie aucun impôt à Prayssac.

Deux personnes « hors commune » sont proposées pour ce poste à la Directrice Départementale des Finances Publiques : Lucie Favaretto et J.Paul Bouysset

(Lucie Favaretto ne prend pas part au vote)

Vote à l'unanimité.

10--Questions diverses

Madame le Maire, en qualité d'élue, consciente de son rôle de facilitateur, a annoncé avoir proposé avec d'autres maires des communes voisines la possibilité d'un grand débat citoyen public à la salle Maurice Faure avec la présence d'un animateur de la Préfecture pour animer et accompagner ce débat, afin que chacun puisse s'exprimer avec neutralité et impartialité. Elle attend la liste des référents préfectoraux proposée par Mr le Préfet.

Des débats citoyens ont déjà commencé ou sont déjà programmés dans le Lot : à Gigouzac le 31 janvier, à Duravel le 19 février 2019.

Le 9 février, à 10h, inauguration de la MSP, visite de la maison de santé à 10h, suivie d'un vin d'honneur à l'espace Maurice Faure.

Christophe Roger a informé l'assemblée de l'avancée du PLUI. Des ateliers présentant les éléments du diagnostic et réservés aux conseillers municipaux sont programmés en février. Les conseillers municipaux des communes de Lagardelle, Pescadoires, Puy l'évêque et Prayssac sont invités à participer à l'atelier qui se déroulera le 19 février prochain à la salle de réunion de la Mairie de Prayssac. 7 autres réunions sont prévues pour les autres communes concernées.

Sans autre question la séance est levée à 21h35